

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Nombre de syndics en exercice | : 10+4 |
| Nombre de présents ou représentés | : 08 |
| Pour | : 08 |
| Contre | : 00 |
| Abstention | : 00 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 09h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard CLAVEL Vice-Président

Etaient présents : Claude NEBON, Rémi QUEYREL, René EYMERY, Jean Pierre MARTIN, Monique PARA, Jérôme AMOURIQ, Robert NEBON

Était absente : Nathalie BAILLE

Était excusé et représenté : Jean François TOURRES

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Jean Pierre MARTIN

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU) – Remplace le Compte administratif et compte de gestion

Monsieur le Président présente les chiffres du Compte Financier Unique de l'année 2024.

Il présente les résultats en Fonctionnement et en Investissement ainsi que le résultat global de clôture pour 2024 et propose au Vice-Président de délibérer.

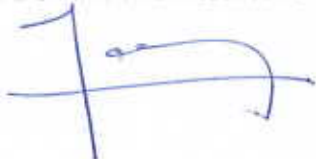
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le compte Financier Unique 2024,
- De donner tout pouvoir à son Vice-Président pour signer les pièces nécessaires.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
M. Jean Pierre MARTIN



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Vice-Président
M. Bernard CLAVEL

